

Les taillis de chêne vert Permanence d'une ressource, évolution des besoins économiques et sociaux : deux cents ans de la vie d'un taillis communal dans une commune du Gard

*par Laurence DE BONNEVAL **

Les taillis de chêne vert communaux, un patrimoine encombrant ?

Les quelques 250 000⁽¹⁾ ha de taillis de chêne vert de la région méditerranéenne française posent aux forestiers et aux pouvoirs régionaux un double problème de gestion. D'une part en raison de la valeur marchande aujourd'hui presque nulle de ces formations qui demandent cependant à être entretenues, et d'autre part en raison des risques de départ et de propagation d'incendies dans ces couverts inflammables continus et le plus souvent embroussaillés.

* INRA - Systèmes agraires et développement - Route de St Cyr 78000 Versailles

(1) - NDLR : Suivant les sources statistiques utilisées par les auteurs, les données peuvent varier d'un article à l'autre.

Valeur forestière et marchande nulle, risques d'incendie : en a-t-il toujours été ainsi pour ces taillis dont on sait que dans leur majorité ils existent sous cette forme depuis des siècles. Si l'on avait interrogé les maires de Valliguières en 1830, ou en 1880, ou même à la sortie de la première guerre mondiale, la question les aurait surpris, eux dont la commune vivait des bénéfices divers de son patrimoine communal, environ 1400 ha de taillis de chêne vert.

La commune de Valliguières, à l'est du département du Gard, fait partie du plateau calcaire de Tavel-Rochefort-Valliguières, un petit relief de moins de 300 mètres soumis au climat des "deux mois de sécheresse estivale" (Fig. 1). Malgré la présence d'un couvert boisé sur les reliefs, entrecoupé, il est vrai, de vignobles anciens dans les

zones basses, les forestiers ont inclus cette zone de 45 000 ha environ dans les "Garrigues de Nîmes".

Pour illustrer la façon dont a évolué l'utilisation de ces taillis pour la population locale, et donc leur "utilité" sociale et économique, l'intérêt de Valliguières tient à ce que 75% du territoire appartient à la commune et est occupé par du taillis de chêne vert. La plupart des communes de cette zone nord-est du Gard sont dans une situation analogue et ont une partie plus ou moins importante de leur territoire en taillis communaux (Fig. 2). Taillis ou garrigue sur le relief ou affleure la roche calcaire, cultures dans les dépressions et les vallons qui pénètrent les massifs - telle est à peu près la façon dont se répartit l'occupation de l'espace.

Quel lien aujourd'hui, entre ces deux éléments ? Les neuf agriculteurs de la commune sont vignerons. Les taillis sont encore leur espace de chasse, un espace de sociabilité masculine

important pour eux. Mais qui d'autre a besoin des taillis ? Des bergers ? Des randonneurs venus d'ailleurs ? La mémoire collective des habitants de souche ? Pour la commune, c'est un patrimoine qui lui coûte et ne rapporte rien.

Les taillis, complément des cultures...

Or tous les témoignages des siècles passés montrent à quel point, dans cette région, l'espace boisé et les terres de culture forment un couple indissociable. C'est le couple ager-saltus traditionnel dont la première raison d'être n'est pas la production de bois, mais celle de fumier - par l'intermédiaire des troupeaux - pour fertiliser les terres de cultures vivrières (céréales) et commerciales (vignes). En 1813 paraît dans les travaux de l'Académie du Gard un article sur l'État de l'agriculture dans le département. "Sans les troupeaux, le 2^e arrondissement (celui d'Uzès dont fait partie Valliguières) serait condamné à ne produire que du seigle sur les deux tiers des terres labourables ; mais la nature a heureusement placé les moyens d'avoir des engrains sur les terrains les plus stériles. Les bois communaux présentent ces moyens par les ressources qu'ils fournissent pour l'entretien des troupeaux. Aussi le propriétaire n'épargne-t-il rien pour parvenir à se procurer une quantité de moutons proportionnée à l'étendue de son domaine dans tous les lieux où il y a possibilité de les entretenir" (MARTIN, 1813).

La seule source d'engrais est en effet le fumier de mouton, moutons qu'il faut alimenter tout au long de l'année, d'où l'importance de disposer de taillis qui offrent un terrain de parcours indispensable. Peut-être est-ce une des raisons pour lesquelles les bois communaux de Valliguières n'ont pas été dépecés à la Révolution, les troupeaux de Valliguières ne transhument pas en été et l'application du

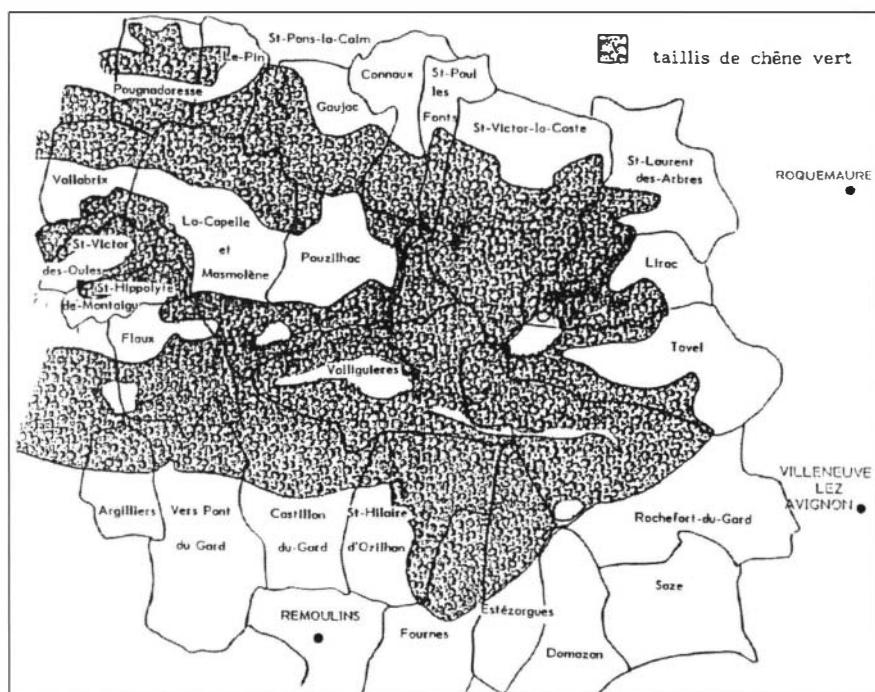


Fig. 1 : Les taillis de chêne vert forment un massif d'un seul tenant qui recouvre le plateau de Tavel-Rochefort-Valliguières ainsi qu'une partie du territoire des communes voisines (d'après un dessin de B. Bastit)

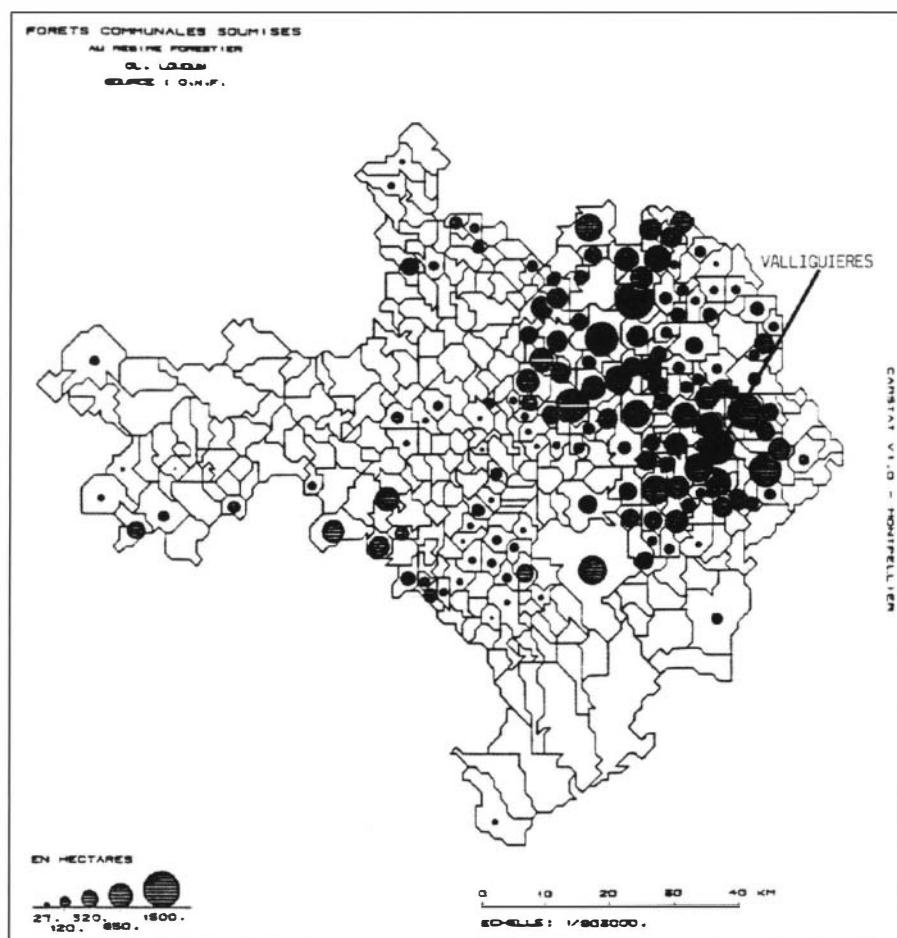


Fig. 2 : Les forêts communales soumises du Gard (extrait de Claude Loudun, 1985)



Photo 1 : Un aspect du taillis lors de son exploitation en 1987. Il a environ 40 ans.

Photo L. de Bonneval

code forestier aux bois communaux inquiétera en priorité les propriétaires de terres et de troupeaux. “Le droit de parcours et de pâture dans le département du Gard est “*si antique que les populations le considèrent comme une véritable propriété. Le leur retirer serait regardé par eux comme une véritable spoliation*” dit le préfet du Gard en 1833.

....mais aussi ressource pour le budget communal et pour les habitants

Les taillis fournissent d’autres ressources à la population communale : du bois d’abord, dont l’exploitation sera réglée de plus en plus strictement au cours du XIX^e. Cette ressource alimentera presque entièrement le budget communal (jusqu’à 90% du budget primitif au XIX^e) jusqu’aux années 1930. D’autres produits plus modestes, mais qui tous contribuent à la vie des habitants, sont également récoltés en forêt : feuillages et herbes pour nourrir

les animaux, buis que l’on ajoute à la litière des animaux et qui donnent un compost mal décomposé ; buissons dont les branches servent à la montée des vers à soie au moment où ils tissent leur cocon ; plantes médicinales, champignons et comme aujourd’hui, gibier. Au milieu du XIX^e, chacun des 450 habitants est donc concerné par les bois à un titre ou à un autre et selon son statut dans la communauté : propriétaires de terres possédant des troupeaux - on dirait aujourd’hui exploitants, etc.

Les conséquences du Code forestier

Jusqu’à l’introduction du Code forestier en 1827, ces taillis - surtout lorsqu’il s’agissait d’anciennes forêts des communautés devenus bois communaux à la Révolution - étaient à peine considérés comme des forêts et constituaient plutôt, comme on l’a vu, une extension du territoire agricole. En soumettant ces espaces au régime forestier, la Loi du 31 juillet 1827 affecte à ces taillis le statut de forêt. Ils seront désormais aménagés en vue de la production de bois et de produits

dérivés, charbon et écorce, toute autre utilisation étant subordonnée à cet objectif prioritaire. Convertir en futaie les taillis qui peuvent l’être devient également une des tâches du Service des Eaux et des forêts. Pour ce faire, il faudra donc limiter, contrôler et si possible éliminer des droits d’usage “ancestraux” dans les bois et les forêts appartenant à l’État et aux communes. Tout défrichage est interdit, sauf autorisation particulière des autorités. L’affouage est réglementé. “Panage, païsson et glandée” sont alloués par adjudication. Et la loi interdit en principe, sauf autorisation par des “Ordonnances spéciales de Sa Majesté” l’introduction de troupeaux - ovins et caprins - dans les bois. En cas d’autorisation, une liste des animaux qui parcourront la forêt (le rôle de pâturage) doit être remis à la fin de chaque année à l’agent forestier local pour l’année suivante. En bref, aucun produit ne peut désormais être distrait du territoire forestier sans autorisation du Gouvernement, représenté localement par le préfet et le Conservateur des eaux et forêts. Dans la réalité, l’application du Code forestier se fera lentement et ce n’est qu’à partir des années 1850, après les délimitations et bornages, que les mesures du Code prendront pleinement effet à Valliguières.

Exploitation des taillis au milieu du XIX^e

Jusqu’à cette période, les taillis sont exploités entre 10 et 20 ans, plus tôt parfois, et malgré l’allongement progressif de la rotation (à 20 ans en 1846 puis à 25 ans), leur productivité est faible. Régimebeau l'estime à environ 1m³/ha/an en moyenne, chiffre que donnent encore aujourd’hui les forestiers. Le tableau des exploitations établi en août 1854 donne ainsi pour une contenance totale de 1300 ha, 973 ha affectés aux coupes ordinaires et un peu plus de 324 ha au quart en réserve.

Ces coupes de taillis sont estimées d’après la quantité de bois de feu, de

charbon, d'écorce et de fagots qu'elles peuvent livrer. RIVOIRE estimait en 1842 qu'un tiers environ d'une coupe de taillis de chêne était convertie en charbon, les deux autres tiers en bois de chauffage. Quant à l'écorce, "un pied cube de ces produits" se vend "trois à six fois plus cher qu'un pied cube de bois".

Un autre produit fait, à partir du milieu du XIX^e siècle, l'objet d'un aménagement particulier, les morts-bois : buis (environ 6/10^e de ces coupes), genêts, cistes, kermès. Quatre lots d'une contenance de 349 ha chacun sont désignés. L'exploitation, le nettoyage, qui ne peut avoir lieu que dans les taillis, âgés de plus de 4 ans, revient ainsi tous les 5 ans sur le même quartier. Le travail est confié par la commune à un "entrepreneur" qui est tenu de les exploiter à la hache, pendant 3 jours par semaine seulement - les lundis, mercredis et vendredis... Les morts-bois exploités ne peuvent être consommés que dans la commune propriétaire et non vendus à l'extérieur.

Le parcours en forêt

Le Code forestier divise l'espace boisé soumis en surfaces en défens (bois, âgés de 10 ans suivant une coupe, un reboisement ou un incendie) où le pâturage est totalement interdit, et en surfaces défensables de 10 ans et plus où le pâturage des ovins et bovins - mais jamais des caprins - est admis sous certaines conditions strictement réglementées. Pour les bois de Valliguières, ceci signifie que près de 700-750 ha sont pâturables chaque année. Il convient d'ajouter à ce chiffre 200 à 300 ha de pâturage supplémentaire ouverts en hiver pour faire la soudure avec la repousse de printemps.

C'est entre 1840 et 1850 que l'on enregistre la plus forte pression animale sur les taillis, parcourus par plus de 3000 ovins appartenant à une vingtaine de propriétaires de la commune. Ces derniers s'imposaient d'ailleurs un "règlement intérieur" pour ne pas

épuiser les ressources alimentaires : en 1822, chaque propriétaire ne pouvait envoyer au parcours que 8 "bêtes à laine" par hectare de terre possédé par lui et cultivé (200 ha environ au total). Quinze ans plus tard, le nombre en est porté à 15 ovins par ha de terre cultivée, et sur les 19 propriétaires, deux déclarent plus de 400 bêtes chacun et quinze autres de 100 à 400 bêtes. C'est en fait une monopolisation des ressources fourragères pour lesquelles ils ne paient qu'une faible taxe de pâturage (estimée à 25 c par le Conseil municipal composé des dits-propriétaires, alors que le Conservateur l'estime à 75 c par tête).

Deux logiques s'affrontent ici quant à l'exploitation des ressources fourragères. Celle des forestiers qui, en fonction des potentialités des bois de Valliguières, fixent le chargement à 4

ovins par ha de bois communal soumis défensable. Celle des cultivateurs qui, pour assurer la fumure de leurs parcelles ont besoin d'envoyer au parcours le plus grand nombre possible d'animaux - à Valliguières de 8 à 12 par hectare de terre cultivée. Sur la base de 12 ovins par ha de terre cultivée, ce sont ainsi 3 ha de taillis et de landes communales qui contribuent à la fertilisation d'un ha de SAU privée. En fait, à part quelques exceptions dans les années 1850, les possibilités fixées chaque année par les forestiers dépasseront toujours les effectifs ovins de la commune, et cet écart ira augmentant à mesure que diminuera le cheptel ovin à la fin du siècle.

Exploitation régulière des taillis, nettoyage "tournant" du sous bois, débroussaillage autour des charbonnières, ramassage des herbes, pâturage

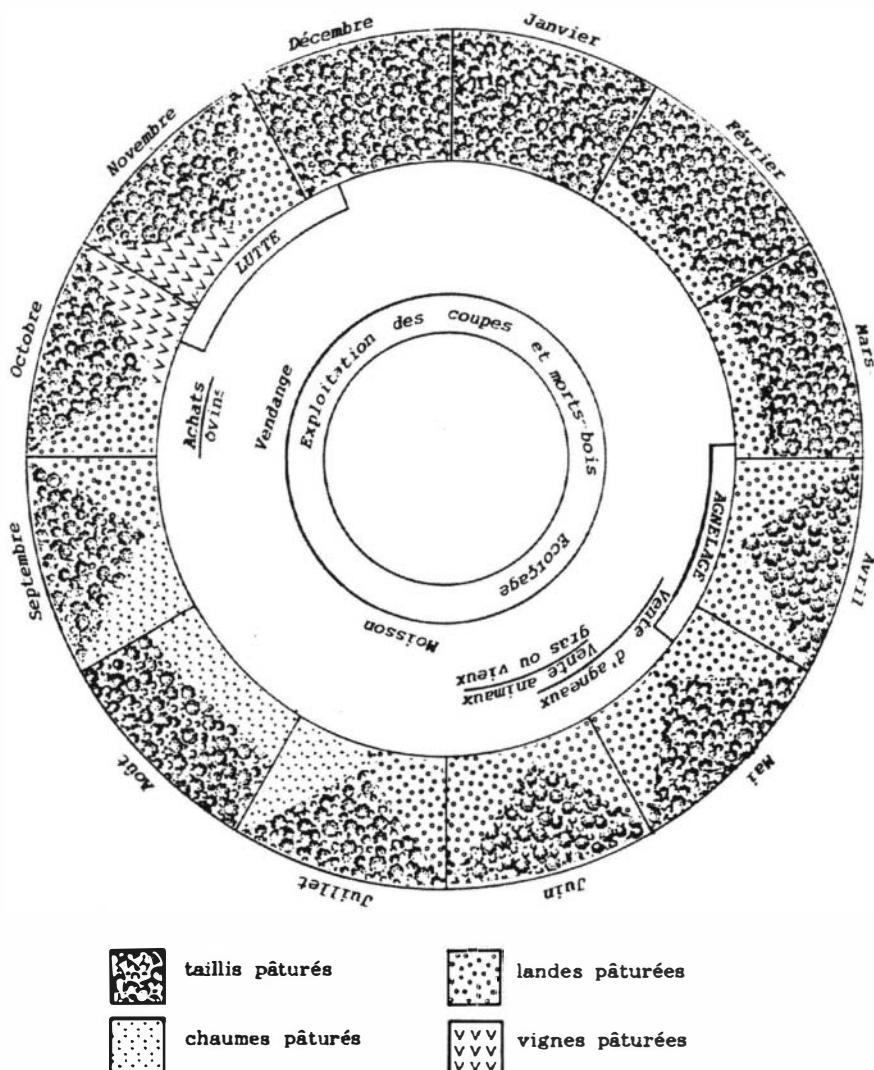


Fig. 3 : L'année pastorale à Valliguières au milieu du XIX^e

toute l'année - peut-on voir dans cette présence permanente des hommes en forêt une raison de la rareté des incendies mentionnés au XIX^e siècle par les délibérations communales ? Le Garde Général Leroux en 1881 décrit en effet "un taillis très clairié, comportant par endroits de grands vides où ne se trouvent que des morts-bois, buis, genêts, genévrier et kermès", vides qui correspondent aujourd'hui aux zones incendiées où l'on retrouve bien ce cortège d'espèces accompagnant les taillis de chêne vert.

Les produits des taillis face aux crises et à la concurrence

Plusieurs crises vont affecter à partir du milieu du XIX^e l'économie des populations du Midi, et auront des répercussions indirectes sur l'utilisation de l'espace boisé. Deux maladies affecteront en effet indirectement la pression sur les taillis, en accélérant la baisse démographique de Valliguières : le phylloxera qui à partir de 1866 détruit presque entièrement les 100 ha de vignes de Valliguières et la pébrine qui à partir du milieu du siècle décime les élevages de ver à soie et prive ainsi les familles d'une source de revenus.

Jusqu'à la fin du XIX^e, la vente des coupes de taillis et de leurs produits paraît une source de revenus qui ne tarira jamais. Pourtant, des signes de fléchissement apparaissent à partir des années 1880, dus à la conjonction de plusieurs facteurs : concurrence des tannins de chêne vert par des produits de remplacement, naturels comme le charbon ou artificiels comme les tannins chimiques importés d'Allemagne ; concurrence du charbon de bois par le "charbon de terre"; pénurie croissante des ouvriers bûcherons, hausse des salaires des ouvriers forestiers. On enregistre périodiquement des mèvettes et une diminution de la

contribution des taillis communaux aux revenus des communes, tendance qui apparaît irréversible, malgré quelques reprises et qui aboutira, après la Seconde guerre mondiale à l'arrêt des exploitations.

Écorce à tan et charbon de bois

L'exploitation de l'écorce de chêne vert, très demandée par l'industrie des cuirs en raison de sa teneur élevée en matières tannantes ne cesse de progresser depuis l'époque napoléonienne et orientera même au milieu du XIX^e l'aménagement des taillis en allongeant la rotation à 25 ans, car d'après KIRWAN et REGIMBEAU, c'est entre 20 et 25 ans que la teneur en tannins est la plus élevée, lorsque le taillis est ouvert (un ha de taillis de chêne vert produirait annuellement d'après ces auteurs 0,55 q d'écorce à tan). Les écorces atteignent des prix record à la fin des années 1970. Elles sont acheminées vers Nîmes, Alès et Quissac, dans toute la France et même à l'étranger. A la fin des années 1880 arrivent sur le marché d'autres tannins naturels et surtout artificiels, et moins chers. De 1881 à 1903, le prix de l'écorce de chêne vert chute de 43% et la société d'agriculture du Gard en appelle au Gouvernement pour soutenir les cours de l'écorce et réglementer l'emploi des autres matières tannantes. En vain. La pratique de l'écorçage diminuera, puis cessera après la Seconde guerre mondiale.

Comme dans d'autres communes du Midi (v. MARTINELLI, 1983), l'exploitation de la lignite et du charbon a porté préjudice à la fabrication de charbon de bois dans les forêts communales, privant les communes d'une part de leurs revenus et supprimant des revenus monétaires indispensables à la survie de nombreuses petites exploitations. On fabriquera du charbon de bois dans les taillis de Valliguières jusqu'aux années 1930, après quoi la concurrence des charbons espagnols, puis après la guerre de 1940, sud-américains mettront un point final à cette activité.

Un élevage en évolution

L'élevage aussi change progressivement. Le troupeau de moutons évolue à partir du milieu du XIX^e vers un troupeau dominé par les brebis et orienté vers la production d'agneaux. Parallèlement, le nombre d'animaux exploitant la forêt diminue, passant de 3 700 bêtes en 1841 à 1500 au début du XX^e puis à 500 entre les deux guerres. Après la guerre de 1940, les taillis ne seront parcourus que périodiquement et certaines années plus du tout. Et l'apparition des engrâis met fin à la liaison biologique qui s'était établie entre espaces forestiers et cultivés par l'entremise de l'animal.

Un bilan qui fait regretter le passé ?

De toutes les activités dont les taillis communaux de Valliguières étaient le support jusqu'à la seconde guerre mondiale, seules persistent aujourd'hui la chasse et dans une très faible mesure la récolte des truffes. De ces deux activités de cueillette, la chasse a acquis une importance grandissante et attire la participation de chasseurs extérieurs à la commune. Quant à la récolte des truffes qui, dans les années 60, intéressait encore une dizaine de personnes, elle est devenue négligeable aujourd'hui.

La multiplication des incendies

A partir de 1919, les carnets des gardes et les archives forestières font état d'incendies qui se déclarent avec une fréquence inconnue à Valliguières au XIX^e. On est tenté de lier ce phénomène à "l'abandon de l'espace", à son embroussaillage progressif, tant dans la commune que dans les communes forestières environnantes. Mais d'autres facteurs extérieurs interviennent certainement aussi.

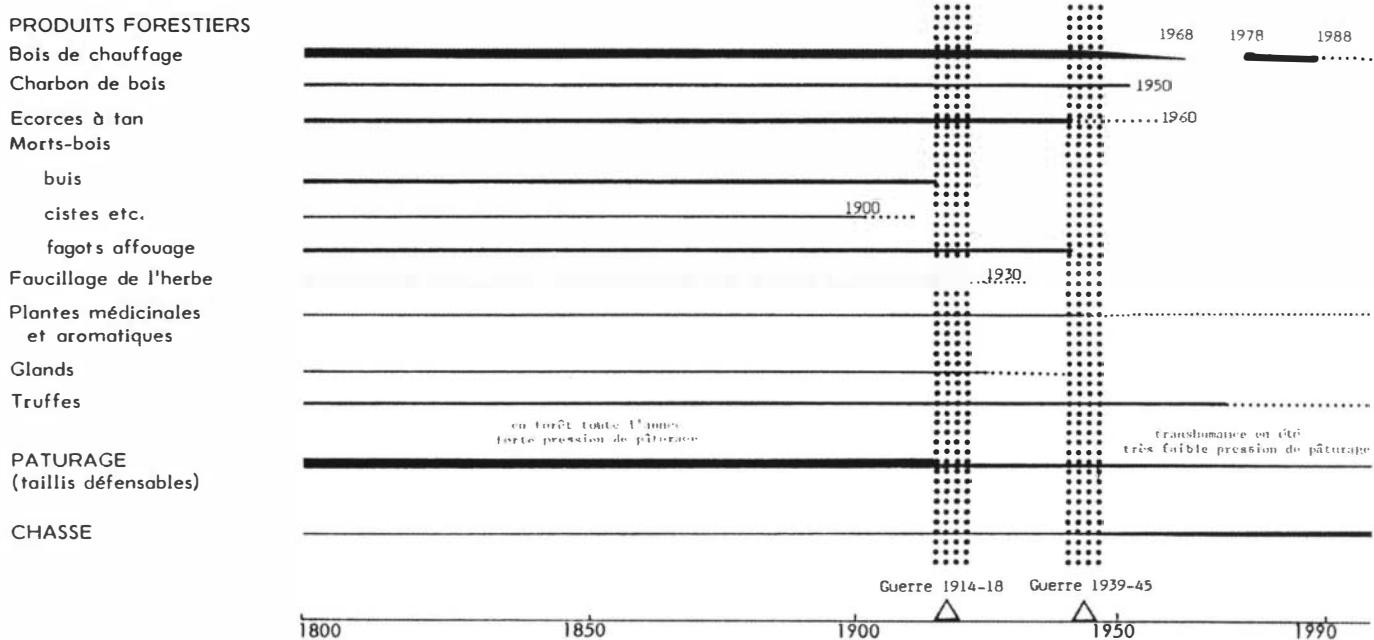


Fig. 4 : Deux cent ans de la vie d'une forêt communale

Cessation de l'exploitation des tailllis, activité pastorale en déclin et activités annexes inexistantes sauf en ce qui concerne la chasse : ce patrimoine communal a-t-il encore un rôle à jouer dans la vie communale et peut-il être autre chose qu'une charge au moment où apparaissent des préoccupations et des contraintes nouvelles liées aux incendies, et une demande sociale vis-à-vis de la gestion de ce patrimoine qui dépasse les intérêts de la seule commune de Valliguières ?

Dans la recherche de solutions, le sylvopastoralisme apparaît souvent aux yeux du public comme la réponse aux problèmes d'entretien et un retour à des pratiques anciennes, à une exploitation calquée sur l'économie des siècles passés. Mais tout comme autrefois, l'utilisation actuelle des tailllis, ou leur non utilisation, est façonnée par les impératifs socio-économiques du moment qui, aujourd'hui, mobilisent des acteurs autres, ayant des objectifs qui, pour partie, dépassent largement les intérêts locaux.



Photo 2 : Pare-feu à Valliguières

Photo L. de Bonneval

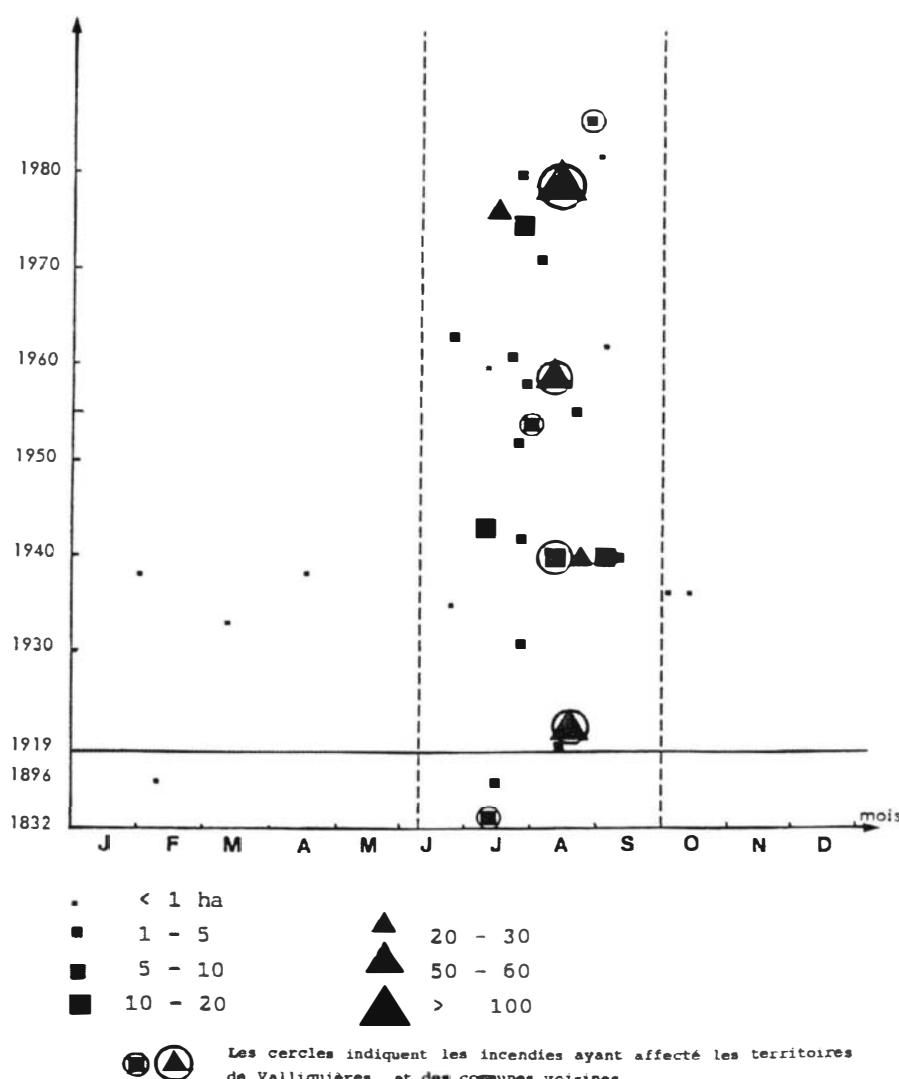


Fig. 5 : Répartition et importance des incendies de taillis dans la forêt communale de Valliguières entre 1920 et 1986. Les incendies connus au XIX^e sont indiqués à titre d'information.



Photo 3 : Reboisements dans un secteur incendié

Photo L. de Bonneval

Bibliographie

- Baudrillart, 1825. Dictionnaire des Eaux et forêts.
- Bonneval L. de, 1990. D'un taillis l'autre. La déshérence d'un patrimoine forestier communal (Valliguières, Gard). 1820-1990. INRA. Unité Ecodéveloppement Avignon. 131 p.
- Kirwan M. de, 1878. Notice sur l'industrie des écorces à tan. Exposition universelle de 1878. Paris, Imp. Nat.
- Larminat (de), 1893. Les forêts de chêne vert. leur traitement, leur avenir. Y. Lacroix. Libraire-Editeur. Troyes, 46 p.
- Leroux, 1881. Rapport sur l'aménagement de la forêt communale de Valliguières. par le Garde Général des forêts, Remoulins. Rapport Manuscrit, 11 p.
- Loudun Cl., 1985. collectivités locales et territoires. Espaces communaux gardois. Thèse doctorat 3^e cycle. Université Paul Valéry, Montpellier 1.
- Martin M., 1813. Notice sur les travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1811. 1^{ère} partie : 66-106. A Nîmes, 1813. (Arch. Dépt. Gard PER/C/1).
- Martinelli B., 1983. Une communauté rurale face au changement. Ed. du CNRS, 254 p.
- Regimbeau M., 1879. Le chêne yeuse ou chêne vert dans le Gard. Imprimerie Jouve. Nîmes. 164 p. + planches
- Rivoire H. 1842. Statistique du Département du Gard, 2 t. Nîmes, chez Ballivet & Fabres Imprim.

Résumé

Si l'on s'intéresse aujourd'hui aux multi-usages des espaces forestiers publics et communaux, pensant introduire là une nouvelle forme de gestion du milieu qui répond aux besoins actuels de la société, les témoignages anciens nous apprennent que ce "multi-usage" était généralisé dans la plupart des forêts appartenant aux communes et à l'État, et ce par nécessité économique. Cette nécessité s'est traduite très tôt par des droits d'usage, activités de cueillette et de pâturage accordés aux communautés bordières.

En zone méditerranéenne, les communautés se sont efforcées de prendre le contrôle de ces espaces - taillis de chêne vert et mauvaises futaies de chêne blanc, en les rachetant peu à peu aux propriétaires nobles et ecclésiastiques, particulièrement au cours du 18^{ème} siècle. Une étude de la forêt communale de Valliguières dans le Gard illustre cette appropriation progressive des ressources forestières par la communauté, puis, après l'introduction du Code forestier en 1827, la "reprise en main" par l'Administration forestière de l'utilisation de la forêt communale et de ses produits. On y voit aussi comment, au cours des deux derniers siècles, un patrimoine dont les ressources faisaient vivre une commune et ses habitants se transforme à l'époque actuelle en une charge financière qui demande de concevoir de nouvelles formes d'utilisation.

Resumen

La evolución de los encinares en respecto a los usos. Aspectos etnico-historicos.

Si hoy en dia nos interesamos a los multi-usos de los espacios forestales publicos y mancomunados, pensando introducir ahí una nueva forma de administración del medio que responda a las necesidades actuales de la sociedad, los testimonios antiguos nos enseñan que ese "multi-uso" estaba generalizado en la mayoría de los montes pertenecientes a los municipios y a el Estado, y eso por necesidad económica. Esta necesidad se ha traducido muy pronto con derechos de uso, actividades de recolección y de pastoreo, acordadas a las comunidades lindantes.

En zona Mediterránea, las comunidades se han esforzado en tomar el control de esos espacios - sotos de roble verde y malos oquedales de roble blanco, comprandolos poco a poco a los propietarios nobles o eclesiásticos, particularmente a lo largo del siglo18. Un estudio de los bosques municipales de Valliguières en el departamento del Gard (Francia) ilustra esta apropiación progresiva de los recursos forestales por la comunidad, y despues, con la puesta en marcha del Código Forestal en 1827, la vuelta del control de los bosques municipales asi como de sus productos, por la Administración forestal. Tambien veemos como, en el curso de los dos ultimos siglos, un patrimonio cuyos recursos mantenian a un municipio y sus habitantes, se transforma en la epoca actual en una carga financiera que obliga a concebir nuevas formas de utilización.

Summary

Evolution of oak forests as a function of their use Ethno-historic aspects

Modern-day thinking considers that publicly owned (i.e. municipal and state) woodland must serve a multiplicity of objectives. Today, multipurpose management is seen as an innovation corresponding to the present-day needs of society. In fact, evidence from earlier times shows that a diversified role was fulfilled by most publicly owned woodland, precisely out of economic necessity. The economic factors involved gave rise very early on to the granting of the rights of usage, gathering and grazing to the communities bordering on the forests.

In the Mediterranean region, communities attempted to gain control over certain areas - holm oak coppice and inferior stands of downy oak - by progressively purchasing rights, particularly in the 18th century, from the church and lay nobility

A study of the municipally-owned forest at Valliguières, (in the Gard, southern France), offers an illustration of such a gradual taking-over of the woodland resources by the local community. Then, after the introduction of the Code forestier in 1827, this earlier process was itself followed by the "cornering" by the Forestry Administration of the rights to the woodland and its products. The study also makes clear how, over the last two centuries, a feature of natural heritage that once provided resources enabling a village and its inhabitants to live has now become a burdensome fiscal and financial liability for which new types of use must be thought up.